

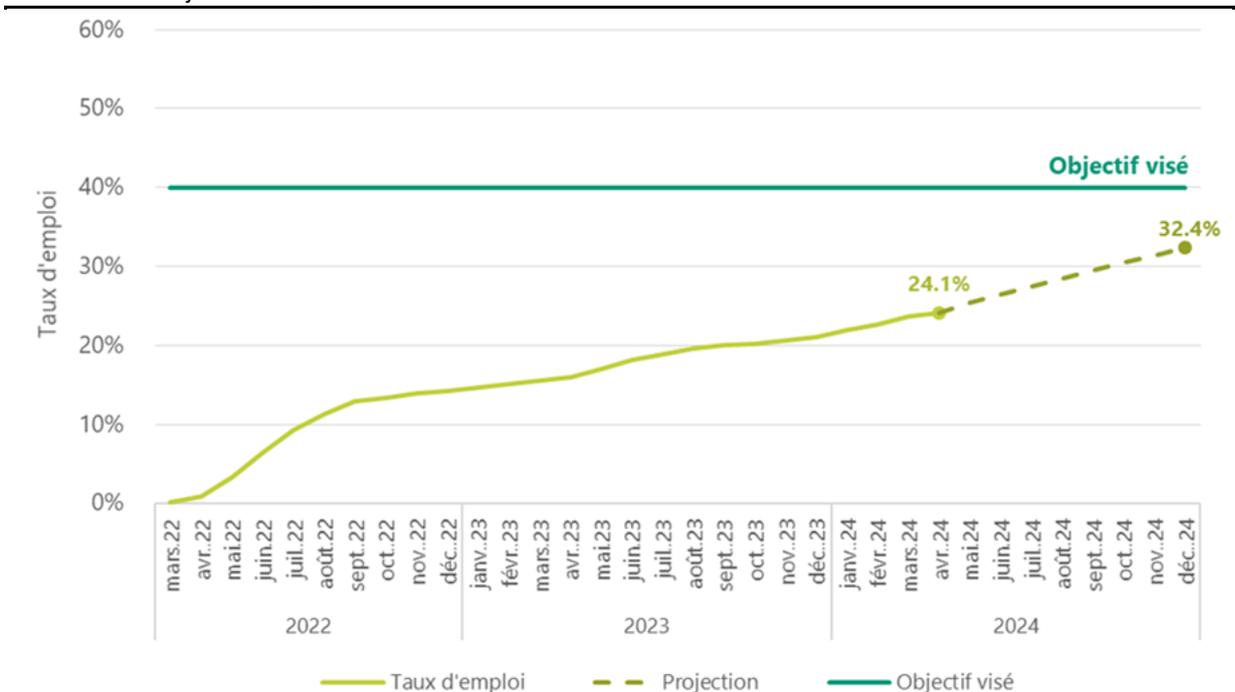


## Fiche d'information: données relatives à l'activité et à l'intégration sur le marché du travail des bénéficiaires du statut S

### Évolution du taux d'actifs occupés

Le graphique 1 montre que le taux d'activité des bénéficiaires du statut S a continuellement progressé de juin 2022 à fin mars 2024. Au 30 avril 2024, 39 499 bénéficiaires du statut S en âge de travailler (entre 18 et 64 ans) séjournaient en Suisse. D'après le relevé hebdomadaire effectué par le SEM, le taux d'activité de ces personnes était de 24 %<sup>1</sup>. Il devrait atteindre environ 32 % fin 2024, d'après les calculs effectués sur la base d'un modèle de prévision fondé sur une série temporelle<sup>2</sup>. Or, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil fédéral avait décidé que ce taux devrait approcher les 40 % à la fin de l'année 2024 ; c'est la raison pour laquelle le Département fédéral de justice et police (DFJP), d'entente avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), a pris des mesures supplémentaires en matière d'intégration dans le marché du travail.

**Graphique 1 :** Évolution du taux d'activité des bénéficiaires du statut S (entre 18 et 64 ans) jusqu'en avril 2024 et objectif à fin 2024



Données de base tirées de la statistique en matière d'asile : mars 2022 à avril 2024

<sup>1</sup> « Chiffres du jour », pouvant différer légèrement des valeurs enregistrées en fin de mois dans la statistique en matière d'asile.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un modèle simplifié (ARIMA), adapté à des séries temporelles qui laissent apparaître une tendance explicite ou un caractère saisonnier mais pas de dépendance linéaire claire de valeurs passées ou d'erreurs de prévision. Le nombre d'observations étant faible (ces dernières étant réalisées sur 25 mois seulement), les valeurs prévisionnelles sont très incertaines.



## **Cohortes considérées**

Les personnes à protéger arrivées en Suisse durant les premiers mois (entre mars et juin 2022) constituent environ deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires du statut S. Le taux d'activité affiché par ce groupe, qui s'élevait déjà à 27,5 % fin 2023, a atteint 32 % fin avril 2024 ; d'après le modèle de prévision susmentionné, il devrait avoisiner les 39 % fin 2024.

## **Comparaison avec les chiffres concernant les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus**

Les bénéficiaires du statut S se sont insérés plus rapidement sur le marché du travail que les personnes admises à titre provisoire et, surtout, que les réfugiés reconnus. D'après la [statistique en matière d'asile](#) actuelle, les personnes admises à titre provisoire n'atteignent un taux d'activité de 40 % qu'après quatre ans, et les réfugiés après sept ans.

## **Préparation au marché du travail**

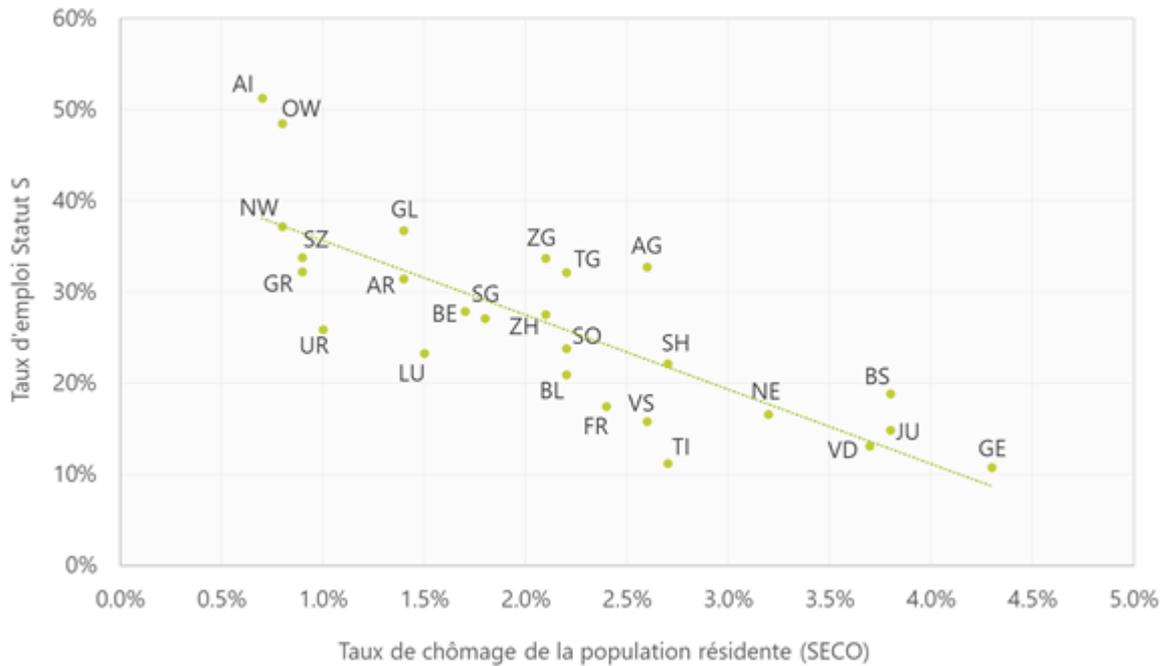
Il faut tenir compte du fait que les bénéficiaires d'un statut de protection se trouvent dans un processus d'intégration au même titre que les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés. La préparation à la vie active passe souvent par des cours de langue proposés dans le cadre du programme S. Les adolescents et les jeunes adultes prennent souvent part à des offres de formation transitoire qui leur permettent d'obtenir une place (d'apprentissage) ou de suivre une formation tertiaire (écoles secondaires).

D'après des enquêtes menées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et par Swissuniversities, plus de 3000 personnes issues de ce groupe se trouvaient en formation à l'automne 2023 (formation transitoire, gymnase, formation tertiaire). Par ailleurs, selon le SECO, 1585 personnes étaient inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) fin mars 2024 et un sondage effectué par le SEM auprès des cantons a révélé que, au printemps 2023, quelque 26 500 bénéficiaires du statut S avaient déjà fréquenté un cours de langue.

## **Comparaison entre les cantons**

Les statistiques du SEM montrent que le taux d'activité des bénéficiaires d'un statut de protection varie fortement d'un canton à l'autre : il est généralement plus faible dans les cantons qui affichent un taux de chômage plus élevé. L'intégration professionnelle est donc fortement tributaire de facteurs locaux, en particulier de la situation sur le marché de l'emploi. Le graphique 2 montre une corrélation entre le taux d'activité des bénéficiaires du statut S et le taux de chômage de la population résidante par canton. Comme le montre le [suivi de l'Agenda Intégration Suisse](#), il en va de même pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés.

**Graphique 2** : Taux d'activité des bénéficiaires du statut S (entre 18 et 64 ans) par rapport au taux de chômage de la population résidente (SECO) selon le canton, 31.03.2024\*



Source : SECO, 2023 / SEM - SYMIC, 2024, graphique : SEM, 2024

\* *Remarque* : dans les cantons d'AI, de GL, de NW, d'OW et d'UR, les groupes de personnes concernés comptent moins de 200 personnes en âge de travailler. Les résultats peuvent donc varier fortement tout au long de la période observée.

## Informations complémentaires

Statistiques concernant la situation professionnelle et données relatives au marché du travail liées aux personnes ayant fui l'Ukraine : [Statistiques \(admin.ch\)](#)

Statistique actuelle en matière d'asile : [Statistique en matière d'asile, mars 2024 \(admin.ch\)](#)

Suivi concernant les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés : [Situation professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés \(admin.ch\)](#) et [Situation en matière de formation des jeunes admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus \(admin.ch\)](#)